## **Mayotte - Contre l’opération Wuambushu et pour un réel accès aux droits**

Nos organisations syndicales CGT, FSU et l’Union syndicale Solidaires s’inquiètent fortement de l’opération Wuambushu, organisée par Gérald Darmanin et validée par Emmanuel Macron, prévue à Mayotte à partir du 21 avril

Cette opération prévoit de détruire massivement des habitats précaires et de multiplier les arrestations et les expulsions quotidiennes jusqu’à plusieurs centaines de personnes migrantes issues des îles voisines. Les destructions visent 5 000 personnes dans 1 000 « bangas », soit 10 % des habitats en tôles dans lesquels vit la moitié de la population de Mayotte. Nous craignons, à l’instar de nombreuses organisations internationales et nationales (CNCDH, UNICEF, LDH notamment) la multiplication des violences et des atteintes aux droits.

Or la situation à Mayotte, département français d’environ 300 000 habitants est déjà catastrophique : 80 % des habitant-es vivent sous le seuil de pauvreté et de nombreuses mesures d’exception sont la règle :

* le manque d’écoles oblige à accueillir les enfants par demi-journées et plus de 6000 enfants ne sont pas scolarisés ;
* des milliers d’enfants sont enfermé-es en centres et locaux de rétention administrative (CRA et LRA) et certain-es ont été expulsé-es vers les Comores malgré plusieurs condamnations de la Cour européenne des droits de l’Homme
* des mineur-es revenant de l’école se sont retrouvé-es sans logement et ne sachant pas où leurs parents se trouvaient, ceux-ci faisant l’objet d’éloignements expéditifs et abusifs.
* Dans un rapport d’information, la commission des affaires sociales du Sénat parle d’un « système de soins à bout de souffle » : à Mayotte 45 % des habitants de plus de 15 ans déclarent avoir dû renoncer à des soins en 2019, la protection universelle maladie (PUMa) n’y est pas applicable, ni la complémentaire CMU-C, le nombre de lites disponibles est très en-deça des ratios (à peine 40 % de la moyenne hexagonal) et l’Aide Médicale d’État, système de santé pour les personnes sans papiers ne s’applique à Mayotte.
* L’accès aux demandes d’asile est très compliqué et 86% des demandes d’asile sont rejetées.
* 10 avocats pour 100 000 habitants, contre 103 pour 100 000 en métropole.
* plus de 20 000 le nombre de personnes ayant perdu la vie en tentant la traversée depuis les îles voisines depuis 1995, année de l’entrée en vigueur du « visa Balladur » (qui restreint la circulation vers Mayotte depuis les Comores et qui ne donne pas la possibilité de se rendre à La Réunion ou dans l’hexagone)
* des bacheliers titulaires de ce visa ou sans papiers sont privés d’étude en métropole
* plus de 1800 habitations détruites, ce qui concerne plus de 8500 personnes, depuis la fin de l’année 2020

L’accès aux droits est mis à mal par l’absence de moyens humains et matériels.

La CGT, la FSU et l’Union syndicale Solidaires appellent le gouvernement à arrêter toutes les mesures répressives. Ce qu’il faut à Mayotte c’est l’égalité des droits (y compris pour les étrangers) et d’accès aux services publics et de réels moyens pour la santé, l’éducation et le logement pour l’ensemble de la population.

Paris le 21 avril 2023